

# TENNIS LIBRE

## RÈGLEMENTS :

Afin de garder les terrains en bon état, les lieux propres et pour faciliter le bon déroulement de l'activité, nous vous demandons de respecter les règlements suivants :

1. Il est obligatoire de porter des souliers de course qui ne marquent pas la surface.
2. Il est interdit :
  - de manger ou de fumer sur les terrains;
  - d'utiliser des contenants de verre;
  - d'utiliser les terrains à d'autre fin que pour la pratique du tennis;
  - d'utiliser les terrains pendant les périodes d'entretien.
3. Tenue vestimentaire adéquate.
4. Le changement de joueurs doit s'effectuer à l'heure juste. Vous devez quitter le terrain aussitôt votre heure de jeu terminée.
5. La Ville de Terrebonne ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés ainsi que des accidents ou blessures qui peuvent survenir lors de la pratique du tennis.
6. Les activités spéciales et les cours offerts par la Ville et les heures réservées au Club de tennis ont préséance sur les activités de pratique libre.

## PROCÉDURE DE RÉSERVATION :

- Réservation maximum 24 heures à l'avance.
- Réservation d'un (1) terrain à la fois et pour une (1) heure à la fois.
- Les terrains seront ouverts selon l'horaire de fin de semaine lors des journées fériées.
- Chaque personne ayant réservé un terrain doit se présenter au surveillant au maximum 5 minutes après le début de l'heure réservée sinon le terrain sera considéré vacant.
- La disponibilité des terrains peut être limitée pour la tenue des cours ou d'activités spéciales.
- Aucun prêt ou location d'équipement.

## DÉFECTUOSITÉ OU ANOMALIE?

Vous pouvez le signaler en composant le numéro suivant : 450 961-2001, poste 4000



**TOUS LES TERRAINS  
SONT OUVERTS  
JUSQU'À 22 H.**

Il est possible de réserver certains d'entre eux selon l'horaire disponible défini dans le premier tableau.

	PARCS	TÉLÉPHONE	HORAIRE DISPONIBLE POUR RÉSERVATION
<b>RÉSERVATION DISPONIBLE</b>	<b>ANGORA</b> 4125, d'Argenson	450 961-2001, p. 1934	<b>Du 9 avril au 18 juin :</b> Lundi au jeudi de 16 h à 22 h Vendredi de 13 h à 22 h Samedi et dimanche de 9 h à 22 h <b>Du 19 juin au 2 septembre :</b> Lundi au vendredi de 10 h à 23 h Samedi et dimanche de 9 h à 22 h <b>Du 3 septembre au 7 octobre :</b> Lundi au jeudi de 16 h à 21 h Vendredi de 13 h à 22 h Samedi et dimanche de 10 h à 22 h

**CHARLES-BRUNEAU**  
1731, Rochon

450 964-5565

**DU GOUFFRE**  
829, de l'Escuminac

450 964-3036

**PIERRE-LE GARDEUR**  
4523, Pierre-Le Gardeur

450 582-1765

**ST-SACREMENT**  
1126, Gédéon-M.-Prévost

450 471-8045

**Du 9 avril au 17 juin :**

Lundi au vendredi de 18 h à 22 h  
Samedi et dimanche de 13 h à 22 h

**Du 18 juin au 2 septembre :**

Lundi au vendredi de 18 h à 22 h  
Samedi et dimanche de 10 h à 22 h

**Du 3 septembre au 7 octobre :**

Lundi au vendredi de 18 h à 21 h  
Samedi et dimanche de 13 h à 21 h

PARCS	HORAIRE
<b>ANDRÉ-GUÉRARD</b> Rue Camus	<b>Du 9 avril au 7 octobre :</b> Tous les jours jusqu'à 22 h
<b>CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD</b> 10 541, des Pélicans	
<b>DAUNAIS</b> 170, Germain-Raby (Île St-Jean)	
<b>DE LA POMMERAIE</b> Boul. de la Pommeraie	
<b>DE L'HORTENSIA</b> 1680, de l'Hortensia	
<b>JOSEPH-BOURGOIN</b> 1135, de l'Harricana	
<b>LAURIER</b> 2850, Sébastien	
<b>MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE</b> 1070, Marcel-De la Sablonnière	

PARCS	HORAIRE
<b>DE LA PINIÈRE</b> Rue de la Passerelle	<b>Du 9 avril au 7 octobre :</b> Tous les jours selon la luminosité
<b>DE L'ENGOULEVENT</b> 150, rue de l'Érable - Noir	
<b>DE POITIERS</b> Rue de Poitiers	

## HORAIRE ET INFORMATIONS :

[ville.terrebonne.qc.ca](http://ville.terrebonne.qc.ca)

dans la section **loisirs et tourisme**

et dans l'onglet **Activités libres**